

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1392

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE 36

Supprimer les alinéas 3 et 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette disposition risque d'entraver la compétitivité des entreprises.